

# CONSEIL DE QUARTIER

PAUL FROMENT - HUIT MAI 1945 & VITRY SUD ARDOINES

25 juin 2019

Le conseil de quartier s'est réuni dans le réfectoire de l'école primaire Makarenko en présence de :

Messieurs Rémi CHICOT, Hocine TMIMI Monsieur Said OMOURI excusé,  
*Adjoints au Maire, référents du conseil de quartier,*

Monsieur Marc ESTEVE , *Direction de l'architecture,*

Monsieur Guy MORTAIN , *Direction des sports,*

Madame Elsa CORTESSE, *Service étude voirie environnement*

Monsieur Hacene AICHOUNE, *Service circulation et stationnement*

Madame Estelle-Vanessa TCHIENEHOM SOUOGUEM, *Service vie de quartier.*

23 habitants étaient également présents.

## Sommaire :

1. Présentation du futur centre aquatique
2. Les perturbations de stationnement et de circulation
3. Questions diverses

Messieurs Chicot et Tmimi introduisent la réunion en expliquant qu'ils leur a semblé opportun et cohérent de réunir les deux conseils de quartier le temps d'une soirée, autour de sujets qui leur sont communs. A savoir, les perturbations liées aux différents chantiers de la ville. Après une rapide présentation des services ,Marc Estève prend la parole.

## I. Présentation du future centre aquatique

Projet initié en 2011, il s'agissait de créer un équipement correspondant aux besoins de la population, mais également satisfaisant aux objectifs d'apprentissage pour les écoliers (actuellement 50% des élèves entrants en sixième ne savent pas nager). Possibilité rare, une rampe d'accès permettra aux personnes à mobilité réduite, d'entrer seules dans l'un des bassins. Il sera également doté d'un espace dédié bien-être (sauna/hammam et cardio-training).



La surface de plan d'eau est de 1500m<sup>2</sup>, correspondant entre autres à six bassins comprenant:

- ⇒ un bassin de natation de 25m x 21m soit 8 lignes d'eau
- ⇒ un bassin de natation de 25m x 12,5m soit 5 lignes d'eau et un fond mobile permettant d'aller jusqu'à 6m de profondeur (1<sup>er</sup> degré de plongée sous marine)
- ⇒ deux bassins d'apprentissage de 100m<sup>2</sup>
- ⇒ un bassin de loisirs/détente polyvalent (balnéo, rivière à contre courant, buses massantes...)
- ⇒ une pataugeoire de 80m<sup>2</sup>

Ce type d'équipement est complexe de part ses caractéristiques (matériaux, humidité...), certains éléments ont du être repris. L'objectif est d'avoir un produit final convenable et qui ne nécessite pas de réhabilitation, comme on a pu le constater au centre aquatique d'Alfortville. Cela explique le retard pris par le chantier et la livraison prévue initialement pour le dernier trimestre 2018. Il devrait être inauguré courant 2020. Concernant les vestiaires réservés à la pratique du football, la livraison est prévue pour la rentrée 2019.

Monsieur Guy Mortain prend ensuite la parole afin de donner des informations sur les objectifs visés mais également sur son fonctionnement. Au-delà de l'ambition d'augmenter la proportion d'écoliers sachant nager, il s'agit également de renforcer les moyens des associations sportives. En dernier lieu, ce nouvel équipement permettra aux usagers un accès sur une amplitude horaire plus importante, avec une offre ( aquabiking, aquagym, sauna...) beaucoup plus adapté à la demande actuelle.

Par ailleurs, les moyens humains ont été revus à la hausse. En effet, aujourd'hui composés de 20 agents, les effectifs passeront à 35. Il est prévu de tripler la capacité d'accueil, en passant de 100 000 à 300 000 usagers annuel.

Monsieur Guy Mortain précise que les frais afférents à l'entretien et au fonctionnement d'une piscine, sont absorbés en totalité par la commune. Les recettes représentent environ 15% de ce montant. Afin que l'équipement n'alourdisse pas le budget municipal, un travail important a été réalisé afin que les charges techniques futures, soient équivalentes aux charges de l'équipement actuel (récupération de l'eau pour l'arrosage des rues par exemple).



Une habitante souhaite savoir ce qu'il est prévu concernant l'accès et le stationnement ? Ce dernier sera-t-il payant?

Monsieur Guy Mortain informe que le parking devant le centre est déjà prêt. Par ailleurs, le stationnement rue de Choisy disposera de 36 places supplémentaires. Il ajoute qu'une réflexion est engagée sur la circulation douce et l'accès en transport en commun (arc sud). Il indique que concernant l'éventualité ou non d'un stationnement payant, il s'agit d'une réflexion actuelle, concernant l'ensemble de la ville.



Une tarification spécifique sera-t-elle mise en place?

La question n'a pas été tranchée, mais Rémi Chicot souligne qu'il est fort probable que des tarifs préférentiels soient appliqués en direction des usagers vitriots.

Monsieur Marc Estève conclut la présentation, en informant qu'une visite sera effectuée avant l'ouverture du centre aquatique, si les conditions s'y prêtent.

## II. Les perturbations de stationnement et de circulation

Madame Elsa Cortesse explique en préambule que la Ville a effectué une étude sur le stationnement, devant aboutir fin 2020. Première étape de cette dernière, un diagnostic exhaustif rendu nécessaire en prévision de l'afflux d'automobilistes de communes voisines laissant leurs véhicules sur le territoire, avant d'emprunter le (futur) métro.

Suite à ce diagnostic, un groupe de travail composé à la fois de techniciens et d'élus est mis en place afin d'anticiper et minimiser l'impact éventuel de ce phénomène. Plusieurs scénarios sont envisagés:

- ⇒ statut-quo; le stationnement est payant seulement dans les parking souterrains (ex: parking Robespierre) et les poches de stationnement en zones bleues
- ⇒ le stationnement devient payant sur les zones tendues, proches des transports, avec une tarification spécifique pour les résidents.

Concernant le stationnement à proximité de la piscine, les 46 places actuelles (parking du parvis + rue de Choisy) semblent effectivement insuffisantes. Une proposition est à l'étude afin de transformer en parking, l'emplacement actuel de la piscine une fois cette dernière démolie.

Selon la configuration (arborée ou non), il comporterait de 150 à 180 places.



Quand est-il des emplacements de stationnements du 35 Ampère et de la rue de Bourgogne appartenant à In'li (anciennement OGIF)?

Monsieur Chicot indique que ces deux parkings sont sous occupés et dans le cas du dernier, en partie condamné. Il est question de réfléchir avec ces bailleurs, à la mutualisation des emplacements afin que certains soient accessibles au non-locataires. Madame Cortesse ajoute qu'un travail sera effectué avec l'ensemble des bailleurs de la ville afin de tenter de comprendre pour quelles raisons de nombreux résidents n'utilisent pas les parkings (coûts, sécurité...).



Une habitante intervient sur la question afin de justifier la sous occupation par les coûts, à son avis prohibitifs, appliqué par les bailleurs. Elle indique également que les ménages ont aujourd'hui 2 et parfois même 3 véhicules par foyer, or bien souvent, une seule place de stationnement par logement. Sans parler également des box ou garage individuel destiné à un autre usage. Un habitant rue Olympes de Gouges ajoute concernant ce propos, que le parking de sa résidence est presque vide, pourtant de nombreux véhicules sont systématiquement garés en double-file dans les rues environnantes.

Madame Cortesse indique qu'une étude à l'échelle de la ville a montré que le coût mensuel facturé par les bailleurs sociaux, varie de 10 à 90 euros par mois. Dès lors la Ville souhaite ajouter aux discussions, l'harmonisation de ces tarifs et dans la mesure du possible, une baisse de ces derniers. Il faut toutefois avoir en tête que la gratuité du stationnement extérieur n'incitera pas les locataires à privilégier les emplacements réservés. Concernant le nombre de véhicules par foyer, elle ajoute que les familles vitriotes disposant de plus d'une voiture, sont minoritaires. Selon les études réalisées, 40% des foyers n'en ont aucune.



Un riverain du quartier VSA se désolé des problèmes d'accessibilité (particulièrement pour les personnes à mobilité réduite) posés par les travaux du futur métro. Il déplore également les multiples infractions de stationnement dans le quartier.

Monsieur Chicot indique que les contraintes de chantiers ont pu amener à des difficultés d'accès aux quais de la gare. En liaison avec la Société du Grand Paris (SGP), il était question d'aménager des cheminements confortables pour les piétons. Cela sera remonté au partenaire. Concernant les infractions liées au stationnement, la police municipale a été particulièrement sensibilisée (la nationale également,) et de nombreuses contraventions ont été rédigées. Toutefois les effectifs, les horaires et l'obligation de remplir leurs missions sur l'ensemble du territoire, ne permettent pas d'être présents en permanence.

Monsieur Tmimi ajoute que certains habitants de ce quartier se sont au contraire lamentés de verbalisations excessives. Par ailleurs, il indique qu'au mois de mai une opération d'envergure s'est déroulée en collaboration avec les services de la ville et la police dans le secteur, notamment à proximité du foyer Manouchian. Elle a permis de nombreuses verbalisations et également l'enlèvement d'une soixantaine de véhicules tampons.

Concernant les perturbations des cheminements piétons liées aux chantiers, il appuie le propos de Monsieur Chicot sur la nécessité d'interpeller la SGP sur le sujet.

### III. Questions Diverses

#### Place Sohane Benziane



Quelques habitants souhaitent revenir sur les problèmes de tranquillité publique (nuisances, altercations,...) discutés au sein du conseil de quartier et également via différents courriers, adressés à la municipalité.

Monsieur Chicot indique que ces questions ont été abordées lors du *Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance* en avril dernier, mais précise que les problèmes soulevés ne relèvent pas tous de missions de Police. Il est nécessaire de travailler sur l'appropriation de l'espace public. Pour cela, il s'agit également de réunir les différents acteurs du quartier (Centre Social, écoles, parents...), afin de réfléchir ensemble aux solutions possibles. Un réaménagement de l'espace, notamment concernant la stèle, est également envisagé. Monsieur Chicot assure qu'une date de rencontre pour ce groupe de travail, sera communiquée à la rentrée prochaine.

**Plus d'informations sur le site web de la Ville: [www.vitry94.fr](http://www.vitry94.fr)**

**(rubrique: quartier)**

- \* Le formulaire d'inscription à votre conseil de quartier
- \* Le calendrier des activités des conseils
- \* Les comptes rendus de réunions
- \* La charte des conseils de quartier
- \* D'autres informations relatives aux conseils

**Pour toute information sur votre conseil de quartier contactez le service Vie de quartier au 01.46.82.81.96**